

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du certificat de publication faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

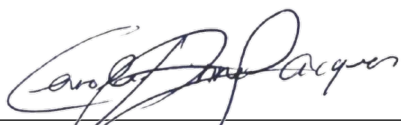
Règlement no. 283-2025 modifiant le règlement 272-2025 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées au réseau d'aqueduc, le réseau d'égout et l'assainissement des eaux usées, aux fins de modifier l'article 3 «Montant projeté de la réserve» et l'article 5 «Mode de financement» dudit règlement 272-2025.

Dépôt du résultat du registre :

- Le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 1105;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 123;
- Le nombre de signatures reçues est de 0.

Je déclare que le règlement no. 283-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ CE 19 décembre 2025




Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière-trésorière à Saint-Victor, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00, le 19^e jour de décembre 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19^e jour de décembre 2025.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière